

**MAIRIE DE LES PLANS**  
**COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Lundi 13 Avril 2015**

Le Lundi 13 Avril 2015 s'est tenue, en la salle de la Mairie de Les Plans, une réunion du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. BARONI Gérard, Maire

Mme CAUSSE Ghislaine, 1<sup>er</sup> Adjoint,

M. GRAVIL Éric, 2<sup>ème</sup> Adjoint,

M. PAPAOLI Pierre, 3<sup>ème</sup> Adjoint,

M.M, ARNAL Coralie, BLANCHER Chantal, DANIEL Bernadette, D'ARANTES Elisabeth, MAZELLIER Marie-Thérèse, MAURIN Patrick et METGE Alain.

Absente excusée : BLANCHER Chantal, ayant donné procuration à Mme CAUSSE Ghislaine.

Monsieur BARONI Gérard, Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Lecture est faite du dernier compte rendu, lequel est accepté à l'unanimité.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme MAZELLIER Marie Thérèse est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande au Préfet d'Aménagement du PPRI retardera l'échéance d'adoption du PLU. Il propose donc de supprimer cette question de l'ordre du jour et de la renvoyer après l'adoption du PLU.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**1/ VOTE DES 3 TAXES DIRECTES**

Monsieur le Maire propose pour l'année 2015 de **maintenir** les taxes directes au mêmes taux qu'en 2014 soit :

- Taxe d'habitation :	Base : 244 500	Taux : 8.20 %	Produit : 20 049 €
- Taxe sur le foncier bâti :	Base : 187 700	Taux : 9.58 %	Produit : 17 982 €
- Taxe sur le foncier non bâti :	Base : 15 900	Taux : 32.12%	Produit : 5 107 €

Total du Produit attendu : 43 138 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition

Vote à main levée

Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

**2/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014**

Les comptes administratifs sont présentés par Mme CAUSSE Ghislaine, 1<sup>er</sup> adjointe.

**De la commune**

**Section Fonctionnement**

Dépenses : 123 115.54 euros

Recettes : 100 657.54 euros

Résultat de l'exercice en section Fonctionnement :    - 22 458.00 Euros

Section Investissement

Dépenses : 131 838.23 euros

Recettes : 124 520.57 euros

Résultat de l'exercice en section Investissement : - 7 317.66 Euros

Résultats de clôture avec report des résultats de 2013 sur l'exercice 2014,

Section fonctionnement : 110 730.30 Euros

Section investissement : - 11 877.76 Euros

Résultat total de clôture : 98 852.54 Euros

**De l'assainissement**

Section Fonctionnement

Dépenses : 0 euros

Recettes : 0 euros

Résultat de l'exercice en section Fonctionnement : 0 Euros

Section Investissement

Dépenses : 11 339.81 euros

Recettes : 17 348.53 euros

Résultat de l'exercice en section Investissement : 6 008.72 Euros

Résultats de clôture avec report des résultats de 2013 sur l'exercice 2014,

Section fonctionnement : 0 Euros

Section investissement : 5 973.34 Euros

Résultat total de clôture : 5 973.34 Euros

Les comptes de gestion, établis par la trésorerie de Vézénobres, sont identiques aux comptes administratifs exposés précédemment.

Madame CAUSSE Ghislaine propose de valider ces résultats pour la commune et pour l'assainissement pour l'année 2015.

Vote à main levée : Pour : 10 \* Contre : 0 Abstention : 0

\* Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

**3/ AFFECTATION DES RESULTATS**

**De la commune**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2014 de la façon suivante

11 877.76 Euros au compte 1068 OPFI en Recettes d'Investissement

- 11 877.76 Euros au compte 001 OPFI en Dépenses d'Investissement

98 85.54 Euros au compte 002 en Recettes de Fonctionnement

**De l'assainissement.**

Monsieur le Maire propose donc d'affecter les résultats du Compte Administratif de la façon suivante :

5 973.34 Euros au compte 001 OPFI en Recettes d'Investissement.

### **\*Modification des redevances assainissement transférées à Alès Agglomération :**

#### **Pour l'Investissement :**

Monsieur le Maire rappelle que les prêts correspondants aux investissements réalisés sur la commune sont mutualisés par Alès Agglo. Chaque usager aura un prélèvement spécifique sur sa facture d'eau pour rembourser les investissements déjà effectués et pris en charge par Alès Agglo.

**\*Redevance communautaire d'investissement qui sera prélevée sur la facture eau 2015.  
5,60 € HT (part fixe) + 0,6325 € HT /M3 d'eau consommée (part variable).**

Seuls sont à la charge de la commune les investissements à venir : extension du réseau d'assainissement ou de la Station d'Épuration.

#### **Pour le Fonctionnement :**

Le budget Fonctionnement, géré par Alès Agglomération, nécessite une participation de l'utilisateur qui sera cette année calculé sur la consommation d'eau soit :

**0,39 € HT par m3 d'eau consommée.**

Vote à main levée

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **4/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015.**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des économies budgétaires imposées par le gouvernement, la Dotation Globale Forfaitaire de l'état a diminué de 940 euros en 2014.

En 2015, cette même dotation va encore diminuer d'environ 10 % ce qui représente un manque à recevoir de 2 109 € ajouté à cela la suppression de la dotation de péréquation nationale de 962 €. Il manquera cette année au budget 2015 la somme de 3071 € par rapport au budget 2014. Devant les augmentations communautaires des redevances Assainissement et Ordures Ménagères nous avons décidé malgré tout de ne pas augmenter les taux d'impositions de la commune. Ce manque à recevoir nécessite un budget encore plus rigoureux, mais nous choisissons de maintenir un taux d'engagement important pour nos investissements.

#### **\* COMMUNE**

##### **Section de fonctionnement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 192 917.00 €

En dépense sont prévues entre autres :

- Des subventions aux associations :
  - Association Gymnastique Volontaire : 200 €
  - Association Lou Rastouble : 200 €
  - Société de Chasse de Les Plans : 200 €
  - APE Navacelles : 150 €
  - Resto du Cœur : 100€
  - Téléthon : 100€

- Achat de matériel commun aux associations.
- **Embellissement de la commune.**
- L'entretien des chemins communaux

**Section d'investissement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 239 364.00 €

En dépense sont prévues :

- Terminer les travaux d'aménagement du vieux Cimetière.
- Terminer l'aménagement du Parking devant la Mairie.
- Construction d'un monument aux morts pour la France.....
- Aménagement du Parvis de la Mairie.
- Début de mise aux normes du Bâtiment Mairie, pour accès des Personnes à Mobilité Réduite.
- Perspectives d'aménagement du Cœur de Village et de la Passerelle.
- Réfection de la voirie.

**\* ASSAINISSEMENT**

**Section de fonctionnement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 800.00 € - PAC (perception d'une part de la Participation à l'Assainissement Collectif des nouvelles constructions)

**Section d'investissement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 108 500.00 €

En dépense est envisagée l'extension de la station d'épuration avec un prêt de 100 000 €.

Vote à main levée

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**5/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté Préfectoral n°2013-217-0002 en date du 5 août 2013, portant sur la fusion du Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats d'électricité du Vistre et d'Uzès pour créer le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

Pour tenir compte d'une part, des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part, pour élargir le service rendu aux adhérents, et, compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a délibéré, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG selon la délibération n°2015-04 du 02 Février 2015.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, les communes membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard du 02 Février 2015.

Vote à main levée

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

#### **6/ APPROBATION PROJET D'AMENAGEMENT DU VIEUX CIMETIERE**

Monsieur le Maire expose les travaux d'aménagement du vieux cimetière suite aux différentes réunions de travail qui ont eu lieu soit avec les élu(e)s soit avec l'entreprise prestataire. Il a été convenu que le terrain serait aplani, qu'une allée à pas japonais relierait l'entrée au nouveau cimetière, que la croix serait mise en valeur avec un couronnement fleuri et une plaque commémorative pour les défunts de l'ancien cimetière du village, que des pierres tombales, actuellement arrachées, serait implantées à leur place, qu'un chemin de dallage reliant l'entrée aux tombes du fond, serait installé en zone ouest. Avec évidemment un nettoyage complet des divers végétaux, quelques plantations supplémentaires et un ensemencement en herbe.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal passe le marché avec l'entreprise « Jardin de la Prairie » qui nous a accompagnés tout le temps de notre réflexion et qui a réalisé l'étude gratuitement.

Les travaux s'élèvent à 8 980,00€ HT                      Soit **10 776,00 € TTC**

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Vote à main levée

Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

#### **7/ BIENS SANS MAITRE – PROJET D'ACQUISITION**

Les parcelles cadastrées **section B, n° 276, 281, 282, 311, 312, 316, 337, 346 et 347** au lieu dit « Bos Nègre » sur la commune de Les Plans, peuvent être considérées comme étant sans maître car sans successeur depuis plus de trente ans.

Si tel est le cas, selon l'article 713 du Code Civil c'est la commune de Les Plans qui en serait propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager le processus d'acquisition de ces biens sans maître, prévus par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, au profit de la commune.

Vote à main levée

Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 Heures.

La Secrétaire de séance,  
Mme MAZELLIER Marie Thérèse